

Compte rendu succinct.
Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2010

La séance est ouverte à 18 h 10.

Après avoir procédé à l'installation de M. Joseph TERVER dans ses fonctions de Conseiller Municipal et entendu quelques communications, le Conseil Municipal

- Désigne M. Joseph TERVER à la Commission Municipale des Affaires Sociales et aux Conseils d'Administration des Lycées Professionnel « Sophie GERMAIN » et Technique « COLBERT » en remplacement de Mme Monique THEISSE, Conseillère Municipale démissionnaire, conformément à la réglementation en vigueur.
- Donne son accord à la création d'un Conseil Consultatif de Village à VOLKRANGE-BEUVANGE-METZANGE.
- Désigne Mme Christelle LEBAS en tant que Représentante supplémentaire de la Ville au Conseil d'Administration de l'Association « THERAS SANTE », conformément à la réglementation en vigueur.
- Se dit favorable au transfert de la quote-part des emprunts de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - THIONVILLE » à la Ville pour un montant de 434.719,76 €, suite à la résiliation des baux relatifs aux locaux appartenant à la Ville de THIONVILLE et loués à la C.A.
- Fixe à 1 500 € pour le budget principal et 500 € pour les budgets annexes de l'Eau et du Centre Funéraire, les seuils pour le rattachement des charges et des produits dans le cadre des opérations de fin d'exercice, conformément aux instructions comptables M14, M4 et M49.
- Prend connaissance des bilans annuels des Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Val Marie et de Gassion qui s'équilibrent respectivement à 12.986.484,14 € et à 3.836.120,04 €.
- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine-Champagne-Ardenne, une ligne de trésorerie d'un montant de 7.500.000 €
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes respectivement à 0 € en section d'Investissement et à 8.525 € en section de Fonctionnement.
- Accorde sa garantie à deux emprunts souscrits par BATIGERE SAREL dans le cadre de la réhabilitation des immeubles sis 19 - 21 - 23 - 25 - 27, Avenue de Douai, 12 - 14, Rue Montluc, 10 - 12 - 16, Rue Christophe Colomb, à hauteur de 25 % d'un montant de 3.200.000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Donne son accord au programme d'actions 2010 du Contrat Urbain de la Cohésion Sociale (C.U.C.S.) « Portes de France - THIONVILLE » et au versement des subventions aux associations concernées.
- Prend acte du bilan des actions sociales et urbaines 2009 dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.).
- Décide
 - o d'étendre le bénéfice du PASS FONCIER à de nouvelles opérations en faveur de l'accèsion à la propriété à THIONVILLE ;
 - o de mettre à la disposition gratuite
 - de l'Association ESPACE RENCONTRE, des locaux se trouvant au rez-de-chaussée de l'immeuble 6, Rue du Cygne ;
 - de l'Association APSIS, des locaux situés 25-27, Rue de la Vieille-Porte (fusion avec l'Association EMERGENCE qui occupe actuellement les locaux) ;
 - de l'Association GEOLOR, un local sis 2, Rue de la Scierie ;
 - de l'Association « LES P'TITS LOUPS », des locaux dans l'immeuble 14, Rue Cormontaigne ;
 - du Club des Lévriers de la Vallée de la Moselle, de terrains situés à VOLKRANGE ;
 - o d'attribuer une subvention complémentaire de 1.500 € à la Fédération ATRé pour la manifestation « Rive en Fête » qui aura lieu du 9 juillet au 29 août 2010 sur les berges de la Moselle et de fixer à 110 €/semaine la mise à disposition des chalets ;
 - o de reconduire le Projet Educatif Local (P.E.L.) en 2010 ;
 - o d'autoriser le déroulement des animations qui auront lieu les 25 et 26 septembre 2010 lors de la manifestation «Week-end du sport en famille », pour un coût total des actions de 2.650 € T.T.C.
 - o de verser
 - 370 € à l'Association Sportive du Lycée Hélène BOUCHER pour la prise en charge d'une partie des frais d'hébergement et de transport afférents à sa participation aux Championnats de France U.N.S.S. qui se sont déroulés à MULHOUSE du 29 au 31 mars 2010 ;
 - 1.000 € à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.) pour l'achat des médailles à remettre aux sportifs et dirigeants lors de la cérémonie du « Mérite Sportif Thionvillois ».
- Autorise la programmation pour la saison 2010/2011 de la Salle de Concert « Adagio » ainsi que l'application des tarifs et abonnements proposés.
- Désigne Mme Annie HACKENHEIMER, Conseillère Municipale, au sein du Conseil de l'Ecole élémentaire « La Petite Saison », en remplacement de son actuel représentant, M. Dominique MELI, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010, conformément à la réglementation en vigueur.

- Emet un avis favorable
 - o à la modification des périmètres scolaires et aux modalités de son application en rattachant à la Petite Lor les rues relevant actuellement du secteur de la maternelle Victor Hugo : Cours de Rome, Rue d'Athènes, Rue de Carthage, Avenue de Guise (N° pairs de 2 à 24) pour la rentrée scolaire 2011/2012.
 - o à la nouvelle rédaction du règlement de l'accueil périscolaire et à sa mise en place à compter de la rentrée 2010/2011.
 - o à la participation de la Ville aux frais d'organisation de voyages d'études scolaires et de projets d'action éducative (P.A.E.) qui totalisent une dépense de 1.628,50 € pour l'année scolaire 2009-2010.
 - o à la demande d'autorisation présentée par la SARL TRAP pour l'extension d'un élevage de poules pondeuses existant à Oeufrange.
 - o à la cession
 - de deux terrains à Oeufrange situés Rue du 70^{ème} RA à Oeufrange de 1 a 57 ca et de 0 a 49 ca moyennant un prix de vente total de 13.500 €,
 - d'un terrain d'environ 6 ares, à prendre de la voie dénommée « Rue de la Biche » moyennant un prix fixé à 4.600 € l'are HT.,
 - d'un terrain de 3 a 60 ca, situé 15-17, Rue de la Perdrix, comprenant au total 8 logements et faisant office de parking aux locataires de l'Office Public de l'Habitat.
- Prend note de ce que les honoraires concernant l'acquisition du terrain Avenue Comte de Bertier pour l'extension du Centre Funéraire décidée par l'Assemblée Communale lors de sa séance du 3 mars 2010, s'établissent à 2.500,- € H.T., soit 2.990,- € T.T.C.
- Autorise expressément l'acquisition de la parcelle de terrain de 0 a 05 ca frappée d'alignement dans le cadre du réaménagement des Rues Guérin de Waldersbach et des Pesserailles.
- Donne son accord à
 - o la cession des logements communaux situés 9, Rue Victor Hugo,
 - o la mise à disposition gratuite du chapiteau positionné Place André MALRAUX pour les besoins de la 15^{ème} édition du Salon à l'Envers de Lorraine organisé par l'Association « Entreprendre en Lorraine Nord » du 19 au 22 octobre 2010 inclus.
- Approuve le projet de motion concernant la nouvelle réglementation relative aux modes d'accueil de la petite enfance.
- Décide le versement d'une aide financière d'un montant de 2.000 € à l'Association « Secours Populaire Français » pour aider les Sinistrés du département du Var en juin dernier.

La séance est levée à 21 h 40.